

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-89

***PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
HAUTE-TARENTEISE A LA CREATION D'UNE BOUCLE GOURMANDE A VELO
SUR LA COMMUNE DE VAL D'ISERE***

Lors du séminaire tourisme organisé en 2023 par la communauté de communes de Haute Tarentaise, il a été conclu de définir le vélo comme un axe stratégique du développement touristique de la destination.

En conséquence, les membres du conseil d'exploitation tourisme ont décidé d'accompagner financièrement, pour cette année 2024, des projets ou événements sur le territoire liés à la pratique du vélo : la création d'une boucle de découverte gourmande en faisant partie.

Il a été conclu que la communauté de communes participe à hauteur de 9 000 € à la création de ce projet. En contrepartie, Val d'Isère Tourisme intègre le logo de la CCHT sur l'ensemble des supports de communication de cette boucle gourmande.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** la convention de financement entre la CCHT et Val d'Isère Tourisme ;
- ***DIT*** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise ;
- ***AUTORISE*** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise à la création d'une boucle gourmande à vélo sur la commune de Val d'Isère

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle **CCHT**,

D'une part

ET

La SEM Val d'Isère Tourisme, représenté par son directeur, Monsieur Christophe LAVAUT,

D'autre part

► **PRÉAMBULE**

Lors du séminaire tourisme organisé en 2023 par la communauté de communes de Haute Tarentaise, il a été conclu de définir le vélo comme un axe stratégique du développement touristique de la destination.

En conséquence, les membres du conseil d'exploitation Tourisme ont décidé d'accompagner financièrement, pour cette année 2024, des projets et des événements sur le territoire liés à la pratique du vélo : la création d'une boucle gourmande à Val d'Isère en faisant partie.

► **PRESENTATION DU PROJET**

La boucle gourmande est une promenade de 18km dans sa globalité mais peut être adaptée à votre envie, votre forme ou votre temps. Elle emprunte le tracé de notre piste verte «Val Pesto» qui cet été se transforme en boucle culturelle, car tout au long de ce parcours, vous trouverez une série de totems qui vous raconteront l'histoire de Val d'Isère et ses richesses, mais aussi nos points gourmands pour des dégustation de nos produits régionaux.

LE CONCEPT

- Lors d'une randonnée guidée ou en autonomie vous découvrirez les plaisirs culinaires ainsi que le savoir-faire Savoyard
- 2 pauses dégustation une salée et une sucrée
- 1 souvenir « un couteau opinel gravé Val d'Isère

2 FORMULES

1. En libre-service : en famille ou entre amis, pédalez à votre rythme sur notre parcours Val Pesto tout en faisant haltes aux différentes étapes gourmandes.
2. Accompagnée : vous vous laisserez guider par un moniteur diplômé sur notre parcours Val Pesto afin de découvrir nos haltes gourmandes et découvrir l'histoire de votre village.

TARIFS

- Encadrement «à partir de trois personnes» + dégustation + Opinel = 60€/adulte - 50€/enfant
- Dégustation + plan parcours + opinel = 40€/adulte - 35€/enfant

Location vélo:

- Classique = 25€/adulte - 20€/enfant
- E-bike = 50€/adulte - 45€/enfant

Il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 – Apports des parties**

D'une manière générale, les parties s'engagent à faire référence de leur partenaire respectif dès qu'elles l'estimeront utile et bien à propos.

Les parties s'engagent à respecter l'identité visuelle de la marque de l'autre partie conformément aux spécifications fournies par cette autre partie.

A cet effet, les parties s'engagent, dans la mesure du possible, à soumettre à l'autre partie, pour validation préalable de la conformité à l'identité visuelle, l'ensemble de l'utilisation du matériel fourni par l'autre partie réalisée dans le cadre du présent contrat.

Les parties s'engagent réciproquement à ne nuire en aucune façon à leur image de marque respective, à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Pour la CCHT

- La participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise est de **9 000 €**, servant à couvrir une partie des frais de fonctionnement et de communication du projet

Pour Val d'Isère Tourisme

- Présence du logo Haute Tarentaise Vanoise sur les supports de communication de la boucle gourmande,

► **ARTICLE 2 – Gestion**

La SEM Val d'Isère Tourisme éditera une facture de **9 000,00 €** correspondant à la part de la participation de la CCHT pour la création de cette boucle gourmande.

► **ARTICLE 3 – Litiges**

En cas de litiges, un accord à l'amiable sera recherché avant recours aux tribunaux. Le cas échéant, les tribunaux de la ville d'Albertville sont expressément reconnus compétents.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

La SEM Val d'Isère Tourisme

Monsieur Christophe LAVAUT,
Directeur

A _____, le _____

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,
Président

A _____, le _____



PROJET